


Pièces captives: la libéralisation repart de zéro... ou presque

samedi, 31 mai 2014

La commission vient d'invalider purement et simplement le vote du parlement européen de 2007 qui, lui, disait oui à la fin du monopole des pièces captives. D'un point de vue politique, c'est bien maladroit à l'heure où l'Europe vient de douloureusement évaluer son illégitimité électorale. D'un point de vue après-vente, la Feda se résout à repartir de zéro... ou presque.

**Fédération
Des Syndicats
de la Distribution
Automobile**

10, rue Pergolèse
75116 - Paris
Tél. : 01 45 00 39 71 - Télécopie : 01 45 00 93 60
www.feda.fr - Courriel : infos@feda.fr



Secteur automobile / Consommation
Vendredi 23 mai 2014

Communiqué de Presse

**La Commission européenne retire sa proposition de « Clause de réparation ».
ECAR et la FEDA poursuivent leur action**

Paris, 23 mai 2014 - La décision de la Commission européenne de retirer sa proposition d'introduire une « clause de réparation »* pour les pièces visibles de l'automobile (carrosserie,...) à l'échelle européenne dans la directive sur le Design 98/71/CE est devenue effective le 21 mai après sa publication au Journal officiel de l'Union Européenne.

Cette décision, fondée sur l'absence de décision du Conseil Européen, clôt temporairement au plan européen un long processus qui aura duré dix ans. Les négociations avaient commencé en 2004, quand la Commission a soutenu et présenté la proposition d'introduire une « clause de réparation » dans la directive sur le Design 98/71/CE, dans le but d'ouvrir le marché des pièces de rechange automobiles visibles à une concurrence libre et équitable dans l'Union européenne. La « Clause de réparation » établissait un juste équilibre entre la protection de la légitime propriété intellectuelle sur les pièces des véhicules neufs, la nécessité de la libre concurrence sur les pièces destinées à la réparation, la protection des consommateurs et l'aboutissement du marché unique. La « Clause de réparation » avait pour but de protéger 250 millions d'automobilistes dans l'Union Européenne contre le monopole des constructeurs sur les pièces de rechange visibles telles que les pièces de carrosserie, les optiques, les rétroviseurs, monopole qui rappelle-le est toujours en vigueur en France alors qu'il a disparu dans de nombreux pays européens.

Au moment où on appelle les Européens à voter pour leurs députés en arguant, pour lutter contre une abstention qui s'annonce record, de leur rôle essentiel, c'est une véritable « gifle » donnée par le Conseil des ministres et par la Commission au Parlement Européen qui avait soutenu cette proposition législative et avait approuvé, à une écrasante majorité en Décembre 2007, l'introduction de la « Clause de réparation » dans la Directive sur le Design.

Cette décision de la Commission Européenne de retirer sa proposition signifie que le patchwork des législations nationales sur le Design perdurera, ce qui empêchera les PMI françaises et européennes de fabrication de pièces visibles de se développer.

La ténacité du Groupe ECAR à Bruxelles, dont la FEDA coordonne l'action pour la France, a cependant permis d'obtenir des résultats importants.

- Aujourd'hui, onze États membres de l'Union Européenne ont entièrement libéralisé leur marché après vente des pièces de rechange visibles. La Pologne a adopté une « Clause de réparation » dans sa législation nationale sur le Design dès 2007, ce qui lui a notamment permis de développer sa propre industrie de fabrication de pièces qu'elle exporte.
- De son côté, l'Allemagne n'a pas adopté un cadre juridique spécifique à la libéralisation, mais la concurrence existe suite à l'engagement pris par les constructeurs automobiles allemands auprès du gouvernement allemand de ne pas abuser de leur droits sur le Design face aux indépendants.
- Des progrès notables ont été accomplis dans les États membres traditionnellement les plus hostiles à l'ouverture du marché de la pièce de carrosserie. En France par exemple, l'Autorité

Contact presse FEDA : Jean-Marie Morel / jmorel@feda.fr - 01 45 00 90 72
Délégué Général FEDA : Yves Riou / yriou@feda.fr - 01 45 00 90 70

Cliquez sur l'image pour télécharger ce communiqué

La Feda n'a certainement pas fait cette annonce de gaité de cœur : la fameuse clause de réparation qui annonçait la fin du monopole des pièces captives en Europe vient d'être retirée par la commission européenne du projet de directive sur le Design 98/71/CE. Le parlement européen l'avait pourtant votée à une écrasante majorité en décembre 2007 (voir «[l'explosion programmée](#)»). Mais forte de son pouvoir de validation finale, la Commission est restée sagement assise sur ce dossier presque 7 ans durant. Jusqu'à lui tordre le cou officiellement le 21 mai, date de la publication de son retrait au Journal officiel de l'Union Européenne.

La Feda mettait immédiatement l'événement en perspective des dernières élections européennes, dans un communiqué publié deux jours avant l'ouverture des bureaux de vote : «*C'est une véritable "gifle" donnée par le Conseil des ministres et par la Commission au Parlement Européen qui avait soutenu cette proposition législative et avait approuvé, à une écrasante majorité en Décembre 2007, l'introduction de*

la *“Clause de réparation”* dans la *Directive sur le Design*», souligne-t-elle. Et c’est vrai que la déjà bien faible crédibilité des instances européennes n’a guère besoin d’une aussi évidente démonstration de mépris pour un vote pourtant issu des seuls élus populaires siégeant dans les instances européennes...

Bis repetita pour le combat des pièces captives

Mais aussi déçue soit-elle, la Feda ne désarme pas qui préfère faire la liste des avancées qu’ont permis ce vote, même renié d’un revers de main par l’exécutif européen. Elle note ainsi que :

- aujourd'hui, onze États membres de l'Union Européenne ont entièrement libéralisé leur marché après-vente des pièces captives. La Pologne a ainsi pu *«développer sa propre industrie de fabrication de pièces qu'elle exporte»* souligne la Feda.
- Si l'Allemagne n'a pas adopté un cadre juridique spécifique à la libéralisation, elle l'a quand même autorisé factuellement, les constructeurs ayant juste la faculté de surveiller le comportement du marché ouvert et de revenir en arrière si nécessaire (voir [«Carrosserie et monopole : non, l'Allemagne n'est pas la France !»](#)).
- *«Des progrès notables ont été accomplis dans les États-membres traditionnellement les plus hostiles»*, poursuit-elle. A commencer par la France où le débat a évolué, grâce à l'Autorité de la concurrence (ADLC) : son avis remis au gouvernement en octobre 2012 prône la nécessaire libéralisation du marché des pièces captives par l'adoption d'une clause de réparation graduelle *«à la française»* (voir [«Pièces captives : le monopole résiste, mais s'érode...»](#)).
- La Feda ne résiste pas non plus à ce petit coup de griffe : *«Précisons en outre que le règlement communautaire sur le Design, voté par la France, inclut le principe de la “Clause de réparation”, raison pour laquelle les constructeurs automobiles ne l'utilisent pas. Un beau paradoxe !»*

Michel Vilatte, Président de la FEDA, ne mâche quand même pas ses mots : *«La France, principal artisan de ce blocage, a fait preuve d'un cynisme tout particulier en utilisant les arguments, non étayés des constructeurs, sur les dangers pour l'emploi pour refuser aux équipementiers et aux sous-traitants la liberté de fabriquer et commercialiser leurs propres productions ; [...] Au moment où de nombreux fournisseurs de l'automobile tombent en faillite (Heuliez aurait pu être fournisseur de la rechange indépendante), force est de constater que l'intérêt porté aux PMI/PME par les pouvoirs publics s'arrête là où commence l'intérêt des grandes entreprises»*.

La Commission, qui gère très sereinement ses contradictions, a annoncé bien sûr... son intention de revoir le régime de protection des dessins et modèles. La Feda annonce, elle aussi, qu'elle participera à nouveau aux travaux avec la plateforme www.libereмонаuto.org qui fédère ANEA (experts), Feda, FFC (Carrossiers), FNAA (réparateurs) et UFC-Que Choisir (consommateurs)...

Pour revoir tous nos articles sur la pièce captive et la fin du monopole: [cliquez ici](#)